



CHAUSSURES DE SECURITE

FR

NOTICE D'UTILISATION

Ces chaussures de sécurité satisfont aux exigences du Règlement (UE) 2016/425 sur les équipements de protection individuelle et sont fabriquées conformément aux exigences de la norme EN ISO 20345:2022.

Aucun des matériaux utilisés pour la fabrication de ces chaussures ne nuit à la santé.

Le marquage CE signifie que ce type de chaussure de sécurité a été certifié par un organisme notifié : INTERTEK ITALIA Spa (NB 2575) Intertek Italia S.p.A. Via Miglioli, 2/A Cernusco sul Naviglio (MI) Italy Notified Body no 2575).

La déclaration UE de conformité est accessible sur <http://conformites.frsecurite.fr>.

Lire attentivement cette notice avant utilisation.

SIGNIFICATION DES MARQUAGES

Exemple :

Marquage de conformité	CE	SECURITOP	Marque du fabricant
Référence produit	MIKA	01-2019	Date de production
Norme européenne	EN ISO 20345:2022	S7S SR	Catégorie de protection

Les exigences fondamentales et facultatives par catégorie de protection sont répertoriées dans le tableau ci-dessous :

Symbole	Caractéristiques	EN ISO 20345:2022
		S7S
	Embout résistant à un choc de 200 Joules	X
A	Chaussure antistatique	X
E	Absorption d'énergie au talon	X
FO	Semelle de marche résistante aux hydrocarbures	0
WPA	Résistance à l'absorption et pénétration d'eau de la tige	X
P	Semelle antiperforation	0
AN	Protection des malléoles	0
C	Chaussures conductrices	0
CI	Isolation du semelage contre le froid	X
HI	Isolation du semelage contre la chaleur	X
HRO	Résistance de la semelle de marche à la chaleur	X
M	Protection du métatarse	0
WR	Résistance à l'eau (chaussure entière)	X
PS	Résistance à la perforation plaque composite (pointe small : 3mm)	X
PL	Résistance à la perforation plaque composite (pointe large : 4,5mm)	0
SR	Résistance aux glissements	X

X = exigences obligatoirement satisfaites

0 = exigences optionnelles et additionnelles, si cela est reporté sur le marquage

Seuls les risques pour lesquels le symbole correspondant est présent sur la chaussure sont couverts.

L'utilisation d'accessoires non prévus à l'origine pourrait affecter les caractéristiques de résistance et de protection.

Concernant la résistance au glissement de la semelle, la norme EN ISO 20345 :2022 fixe les conditions requises comme indiquées dans le tableau ci-dessous :

Sol	Lubrifiant	Conditions requises par la norme		Symbole
		A plat	Du talon vers l'avant	
Carrelé	Détergent	≥0,36	≥0,31	
Carrelé	Glycérine	≥0,22	≥0,19	SR

Les essais réalisés pour cette référence ont été effectués avec la première de propreté amovible. La chaussure ne doit être portée qu'avec la première de propreté en place. Celle-ci ne doit être remplacée que par une première de propreté comparable fournie par le fabricant.

MODE D'EMPLOI

Avant utilisation, vérifier que le type de chaussure est adapté à vos besoins en consultant un professionnel des risques.

Les contrôles avant emploi sont les suivants :

- vérifier que le système de fermeture fonctionne correctement, contrôler l'épaisseur de la semelle et que la chaussure possède toutes les caractéristiques techniques indiquées par le marquage.
- vérifier la présence de l'embout de sécurité et de la semelle anti-perforation s'il y a lieu.
- si la chaussure présente des défauts ou des ruptures, elle doit être remplacée.



CHAUSSURES DE SECURITE

FR

NOTICE D'UTILISATION

STOCKAGE ET ENTRETIEN

Stocker dans un endroit propre, si possible dans son emballage d'origine et à température ambiante.

Après chaque utilisation, il est nécessaire de toujours nettoyer la chaussure. Enlever avec une brosse les résidus de terre ou autres substances. Traiter éventuellement, en fonction de la matière, avec du cirage adapté.

Laisser sécher les chaussures dans un endroit aéré, loin d'une source de chaleur.

Le temps exerce une influence sur tous les matériaux, notamment sur le polyuréthane de la semelle. Bien que nos chaussures soient fabriquées avec des matériaux de premier choix, une durée de stockage supérieure à 3 ans n'est pas recommandée. De nombreux facteurs peuvent altérer les propriétés des chaussures neuves : variation de température, humidité, etc.

La limite d'utilisation dépend de sa fréquence, du degré d'usure et du lieu de travail.

ATTENTION – CHAUSSURES ANTISTATIQUES

Il convient d'utiliser ces chaussures antistatiques lorsqu'il est nécessaire de réduire autant que possible l'accumulation de charges électrostatiques, par leur dissipation, évitant ainsi le risque d'inflammation de vapeurs ou substances inflammables et si le risque de choc électrique par l'équipement alimenté par le réseau ne peut pas être complètement éliminé du lieu de travail. Les chaussures antistatiques introduisent une résistance entre le pied et le sol mais ne peuvent pas fournir une protection complète. Les chaussures antistatiques ne conviennent pas pour travailler sur des installations électriques sous tension. Il faut savoir cependant que les chaussures antistatiques ne peuvent pas garantir une protection adéquate contre le choc électrique d'une décharge statique puisqu'elles introduisent uniquement une résistance entre le pied et le sol. Si le risque de choc électrique n'a pas été complètement éliminé, des mesures additionnelles pour éviter ce risque sont essentielles. De telles mesures, aussi bien que les essais additionnels mentionnés ci-après doivent faire partie des contrôles de routine du programme de sécurité du lieu de travail.

Les chaussures antistatiques ne fournissent aucune protection contre les chocs électriques résultant de tensions alternatives ou continues. Si un risque d'exposition à une tension alternative ou continue existe, des chaussures isolantes doivent être utilisées afin de se protéger contre toute blessure grave.

La résistance électrique des chaussures antistatiques peut être modifiée de manière significative par la flexion, la contamination ou l'humidité. Ce type de chaussure ne remplira pas sa fonction si elle est portée dans des conditions humides.

Les chaussures de classe I peuvent absorber l'humidité si elles sont portées pendant de longues périodes et elles peuvent devenir conductrices dans ces conditions humides. Les chaussures de classe II sont résistantes à l'humidité et aux conditions humides. Il convient de les utiliser en cas de risque d'exposition.

Si les chaussures sont utilisées dans des conditions où le matériau des semelles est contaminé, le porteur doit toujours vérifier les propriétés antistatiques avant de pénétrer dans une zone à risque.

Dans les secteurs où les chaussures antistatiques sont portées, la résistance du sol doit être telle qu'elle n'annule pas la protection donnée par les chaussures.

Il est recommandé d'utiliser des chaussettes antistatiques.

Par conséquent, il est nécessaire de s'assurer que la combinaison des chaussures, de leur porteur et de leur environnement permet au produit de remplir sa fonction prévue (dissipation des charges électrostatiques et une certaine protection) pendant toute sa durée de vie. Ainsi, il est conseillé à l'utilisateur de concevoir un essai à effectuer sur place et de vérifier la résistance électrique à des intervalles fréquents et réguliers.

ATTENTION – CHAUSSURES PARTIELLEMENT CONDUCTRICES

Il convient d'utiliser des chaussures partiellement conductrices lorsqu'il est nécessaire de réduire l'accumulation de charges électrostatiques le plus rapidement possible, par exemple lors de la manipulation d'explosifs. Si le risque de choc par un appareil électrique ou un élément sous tension (alternative ou continue) n'a pas été complètement éliminé, il convient de ne pas utiliser les chaussures partiellement conductrices électriquement. Afin de s'assurer que ces chaussures sont partiellement conductrices, une valeur de 100 kΩ a été spécifiée comme étant la limite supérieure de la résistance du produit à l'état neuf.

Pendant le service, la résistance électrique des chaussures fabriquées en matériau conducteur peut être modifiée de manière significative par la flexion et la contamination. Par conséquent, il est nécessaire de s'assurer que le produit est capable de remplir sa mission de dissipation des charges électrostatiques pendant toute sa durée de vie. Lorsque cela est nécessaire, il est donc conseillé au porteur d'établir un essai à effectuer sur place et de vérifier la résistance électrique à intervalles réguliers. Il convient que cet essai, ainsi que les essais mentionnés ci-après, fassent partie des contrôles de routine du programme de prévention des accidents sur le lieu de travail.

Si les chaussures sont utilisées dans des conditions où le matériau des semelles est contaminé par des substances qui peuvent augmenter la résistance électrique des chaussures, il convient que le porteur vérifie toujours les propriétés électriques de ses chaussures avant de pénétrer dans une zone à risque.

Il est recommandé d'utiliser des chaussettes dissipatrices d'électricité.

Dans les secteurs où les chaussures partiellement conductrices sont portées, il convient que la résistance du sol n'annule pas la protection fournie par les chaussures. À l'usage, il convient qu'aucun élément isolant ne soit introduit entre la première de montage de la chaussure et le pied du porteur. Si un insert (c'est-à-dire première de propreté, chaussettes) est placé entre la première de montage et le pied, il convient de vérifier les propriétés électriques de la combinaison chaussure/insert.

ATTENTION – RESISTANCE A LA PERFORATION

La résistance à la perforation de cette chaussure a été mesurée en laboratoire à l'aide de clous et de forces normalisés. Des clous de plus petit diamètre et des charges statiques ou dynamiques plus élevées augmenteront le risque de perforation.

Dans de telles circonstances, il convient de prendre en considération des mesures préventives supplémentaires. Trois types génériques d'inserts résistants à la perforation sont actuellement disponibles dans les chaussures d'EPI. Il s'agit des inserts de type métallique et en matériaux non métalliques, qui doivent être choisis sur la base d'une évaluation des risques relatifs au travail. Tous les types offrent une protection contre les risques de perforation, mais chacun présente des avantages ou des inconvénients supplémentaires différents, y compris les suivants:

Inserts métalliques (par exemple S1PS, S3): Ils sont moins affectés par la forme de l'objet tranchant/ du danger (c'est-à-dire le diamètre, la géométrie, le tranchant) mais, en raison des techniques de fabrication des chaussures, peuvent ne pas couvrir toute la zone inférieure du pied.

Inserts non métalliques (PS ou PL ou catégorie S1PS, S3L par exemple): Ils peuvent être plus légers, plus souples et offrir une plus grande surface de protection, mais la résistance à la perforation peut varier davantage en fonction de la forme de l'objet tranchant/du danger (c'est-à-dire le diamètre, la géométrie, le tranchant). Deux types de protection sont disponibles.

Le type PS peut fournir une protection plus appropriée contre les objets de diamètre réduit comparé au type PL